

« POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES »

*BULLETIN MENSUEL*  
de  
**L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE**  
et  
**Journal des Soldats Blessés  
aux Yeux**



SOMMAIRE

Assemblée générale. — Le vote. — Pensions. — Comité d'aide. — Élections au Conseil d'Administration. — Lettres des candidats et renseignements. — Un bel exemple de solidarité. — Un geste touchant.

**Notes et Informations**

Franceville. — Avis aux brosiers. — Indemnités de déplacements, insertions diverses et félicitations.

**Chronique de l'U. A. G.**

Entre nous. — Procès-verbaux des séances du C. A. du 9 juillet, 10 septembre et 1<sup>er</sup> octobre. — Rapport des Commissaires masseurs à leur Assemblée générale du 16 octobre. — Compte rendu de la réunion des tricoteurs du 15 septembre. — Promotions à la Légion d'honneur. — Lettres de camarades.

*Administration :*

au Siège de l'U. A. G., 38, rue du Mont-Thabor, PARIS (1<sup>er</sup>)

TÉLÉPH. : Central 44-88

102.604



**PRÉSIDENT D'HONNEUR**  
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. A. MILLERAND, Président de la République

**COMITÉ DE PATRONAGE**

M. le général MAUNOURY, président ; M. BARTHOU, ministre de la Guerre ;  
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire de l'U. A. G. ;  
M. le général BALFOURIÉ, président de l'Association Valentin Haüy ;  
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;  
Mme Marthe BRANDÈS présidente de l'Abri du Soldat Aveugle ;  
M. BRISAC, préfet ;  
M. J. RIDGELY CARTER, secrétaire général du Comité Franco-Américain pour les aveugles de guerre ;  
M. Paul DE CASSAGNAC, député ;  
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française, président de « Pour le Foyer du Soldat Aveugle » ;  
M. DUCO, médecin-inspecteur ;  
M. le colonel FABRY député ;  
M. FRIBOURG, député ;  
Miss Alice GETTY, directrice-fondatrice de l'imprimerie pour les aveugles de guerre « La Roue » ;  
M. Justin GODART, ancien sous-secrétaire d'Etat au service de santé, député de Lyon ;  
M. le comte de GRAMMONT, président de l'« Aide aux Soldats Aveugles » ;  
Miss GRASS HARPER représentante de la Croix-Rouge américaine ;  
Miss WINIFRED HOLT, présidente du Comité Franco-Américain pour les aveugles de guerre ;  
Mme Léopold KAHN, présidente, fondatrice de l'Ecole de massage des soldats aveugles ;  
Mme Géo KESSLER, présidente du « Permanent Blind Relief War Fund incorporated » ;  
M. KRUG ;  
Mme LEGRAND, vice-présidente de la Familiale.  
M. LUGOL, député ;  
M. E. MEYER, conseiller d'Etat ;  
M. le docteur MORAX, président de la Société « Les Ateliers d'Aveugles » ;  
M. Henry PATÉ, député ;  
M. Pierre RAMEIL, député ;  
M<sup>r</sup> HENRI-ROBERT, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;  
M. VALLON, Inspecteur général des Services extérieurs du ministère des Pensions ;  
M. VALLERY-RADOT, président honoraire de la Société « Les Amis des Soldats Aveugles » ;  
M. Constant VERLOT, député, président de la Conférence des Œuvres d'Aveugles ;  
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de médecine.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Président : GOUBIN.  
Vice-Présidents : ROY (Georges), GUDEFIN (Marcel) ; BOIS (Paul).  
Secrétaire général : IZAAC.  
Membres : ALBERT, AMAR, ANTOINE, ARNAULT, AUBIN, BARDOUX, BERTRAND BOUDANT, BOURGUIGNON, DELAGE, DUFOURC, ECAL, LAFFARGUE, LAGARDE, LALLEMANT, LÉLOUP, NOIREAUX, ROY, RENÉ, SIGAULT, TOUDOURI, WEBBER.  
Trésorier : M. BOLTZEL, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, directeur de la Compagnie « Le Soleil ».

**Assemblée Générale**

◆

Notre Assemblée générale, aura lieu le *Dimanche 11 décembre*, à 14 heures 30 très précises, à la Sorbonne, salle Descartes, entrée rue de la Sorbonne, 17. Moyens de communication : Métro Odéon ; autobus : porte Champerret-Place Médicis ; tramways : Montrouge-Gare de l'Est.

A l'entrée de la salle, les camarades sont priés de vouloir bien donner leur nom et de montrer leur carte d'identité (celle des chemins de fer à double barre rouge ou celle de membre de l'Union) au personnel des bureaux. Ne vous vexez pas de cette petite formalité, elle aura simplement pour but de savoir le nombre exact des aveugles qui seront dans la salle et de permettre la remise à chacun d'entre eux des divers jetons qui leur serviront à voter chaque fois qu'il y aura lieu.

Nous prions instamment tous les camarades qui le peuvent de venir assister à cette assemblée générale.

L'ordre du jour paraîtra dans le Bulletin de novembre.

**Le Vote**

Le devoir de chacun de nous est d'assister, s'il le peut, à l'Assemblée générale de notre Union, pour témoigner de sa participation active à notre groupement et donner une fois de plus un exemple de notre grande force morale et de la puissante solidarité qui nous unit tous. Mais, hélas ! malgré la bonne volonté de beaucoup de camarades, nombreux seront ceux qui ne pourront venir parmi nous. Il ne faut pas, cependant, qu'ils se désintéressent des élections de leurs administrateurs, et ils doivent voter — comme toujours du reste — avec le plus grand soin. On a reproché quelques fois à nos camarades de prendre au hasard les dix premiers ou les dix derniers noms d'une liste ; pour cette raison, la liste des candidats que vous trouverez ci-après a été établie non point par ordre alphabétique, mais par voie de tirage au sort. Du reste, nous sommes convaincus que la manière de procéder de nos camarades était due, non point à leur indifférence, mais à l'impossibilité où ils se trouvaient de juger équitablement des candidats qu'ils ne connaissaient point. Cet inconvénient n'existe plus aujourd'hui, nos camarades, par la lecture du Bulletin



sont à même d'apprécier l'activité de chacun de leurs administrateurs, que ces administrateurs soient de province ou de Paris. Ils peuvent également se rendre compte des bonnes volontés étrangères au Conseil. Enfin, l'Union a cru devoir éclairer encore votre jugement par la publication de renseignements fournis par les candidats, verbalement et par lettre. Vous trouverez, ci-après, la liste des candidats sur lesquels vous allez avoir à vous prononcer, telle qu'elle sera établie sur vos bulletins de vote ; elle sera suivie des renseignements ou des lettres dont nous parlons plus haut. Comme par le passé, vous voterez tous et réserverez aux meilleurs le soin de s'occuper de vos intérêts et d'administrer votre Union pour le bien de tous.

---

## PENSIONS

---

Pensions, voilà un titre qui revient bien souvent dans notre sommaire. Nous apportons, en effet, nos soins les plus assidus et les plus actifs à cette question vitale pour nous, et nous regrettons même d'avoir une place toujours trop limitée dans notre petit organe mensuel pour vous rendre compte d'une manière très précise de tout ce qui est fait en général par votre Conseil et particulièrement en ce moment par la Commission des Pensions.

Nous avons demandé aux Pouvoirs publics l'augmentation de pension qui nous est nécessaire. Notre situation n'a rien, en effet, de comparable à celle de la plupart des mutilés, et elle est si nettement intéressante que la Presse elle-même s'est émue et vient à notre aide. Nous extrayons d'un long article du colonel Fabry, député de Paris, grand ami des aveugles, les lignes ci-après qui, à notre avis, exposent parfaitement le bien fondé des améliorations indispensables que nous demandons :

« Ils sont, écrit le colonel Fabry, 2.200 ou 2.300 qui ont perdu la vue sur le champ de bataille ; quelques centaines d'entre eux ont eu un bras, une jambe enlevés ; 40 ont perdu les deux bras... On les a rééduqués... mais la paix a vite souligné l'erreur commise en supposant que l'aveugle pourrait gagner sa vie. Les coopératives de clairvoyants, les usines mécaniques font aux pauvres artisans en chambre une concurrence mortelle dont l'intervention des œuvres charitables n'atténue pas les désastreux effets. C'est que la vérité est éclatante. Les grands blessés de guerre : l'aveugle, l'amputé des deux bras ou des deux jambes... ne doivent en aucun cas avoir besoin de travailler pour gagner leur vie. Le travail peut être pour eux une occupation, mais ne doit pas être une obligation... Les grands mutilés ne doivent en aucun cas le travail à la Société ; c'est elle qui doit leur assurer une vie large et facile. »

Le colonel Fabry signale ensuite l'erreur commise par le Parlement en ne les détachant pas nettement des autres pensionnés de guerre ; il constate avec émotion l'insuffisance de notre pension actuelle et conclut :

« Un nouvel et sérieux effort est en effet nécessaire pour assurer aux grands blessés de la guerre une existence digne de la France. Il faut le faire sans attendre. »

---

## COMITÉ D'AIDE

---

Nos camarades seront heureux d'apprendre que Mme Louis Deschamps, présidente de notre Comité d'Aide, vient de recevoir du Gouvernement anglais, par l'intermédiaire de la vicomtesse de la Panouse, présidente de la Croix-Rouge Française à Londres, la « British War Medal » et la « Allied Victory Medal », en reconnaissance des grands services qu'elle a rendus pendant les hostilités aux aveugles de guerre des puissances alliées.

Nous nous faisons un devoir d'adresser à Mme Louis Deschamps nos très respectueux et très sincères compliments. Si pendant toute la durée des hostilités elle se prodigua inlassablement pour les aveugles de guerre alliés, la guerre finie elle a continué à nous donner les preuves de l'intérêt toujours grandissant qu'elle nous porte et il n'est pas de jour, maintenant, où à l'Union des Aveugles de Guerre, nous ne puissions apprécier son infatigable dévouement.

---

## Élections au Conseil d'Administration

---

### Liste des Candidats

FAVRET (René), né le 18 janvier 1884, demeurant 37, rue des Belles-Feuilles, Paris, masseur, blessé au front. Nomination à ratifier.

JUHEL (Emile), né le 14 mars 1875, demeurant 20, rue Chaudron, Paris, brossier, blessé au front.

HEUZÉ (Henri), né le 27 mars 1895, demeurant 14, rue Daru, Paris, représentant de commerce, blessé au front.

EPSTEIN (A.), né le 31 mai 1897, demeurant 7, rue Théophile-Roussel, Paris, menuisier, blessé au front.



MONSCH (Lucien), né le 19 août 1895, demeurant 45, avenue des Grésillons, Gennevilliers, tricoteur, blessé au front.

SAILLOT, né le 24 octobre 1878, demeurant 20, rue Fontaine, Paris, brossier, blessé au front.

DURAT (Octave), né le 20 novembre 1879, demeurant 14, rue Daru, Paris, masseur, blessé au front, membre adjoint de la Commission des Pensions.

NICOLAÏ (Jean), demeurant à Corbini, par Levie (Corse), blessé au front.

LAFFARGUE (Aristide), né le 29 janvier 1887, demeurant 78, rue Damrémont, Paris, représentant de commerce, blessé au front, administrateur sortant, 11 présences sur 12 et 1 excuse.

COURTEIX, demeurant 41, rue de Maistre, Paris, brossier, blessé au front.

LEVEQUE (Jacques), né le 16 juin 1886, demeurant 37, rue Brochant, Paris, avocat à la Cour d'appel, blessé au front.

SAINTE-ROSE (Eucher), né le 20 février 1888, demeurant 14, rue Daru, Paris, sans profession, blessé au front.

SCAPINI (Georges), né le 4 octobre 1893, demeurant 18, quai du Louvre, Paris, avocat à la Cour d'appel, blessé au front.

MARIE (Emile), né le 22 octobre 1887, demeurant 128, rue de l'Université, Paris, téléphoniste, blessé au front.

BONNARDIN (Benoît), né le 24 juillet 1892, demeurant 14, rue Ernest-Cognacq, Levallois-Perret, canneur, blessé au front.

ODOUL (André), né le 10 août 1895, demeurant 49, rue d'Orsel, Paris, tricoteur, blessé au front.

ÉCAL (Gabriel), né le 22 avril 1879, demeurant 12, avenue Victor-Emmanuel-III, Paris, sans profession, blessé au front, administrateur sortant, 9 présences sur 12, 2 excuses.

LAGARDE (Osmin), né le 20 novembre 1882, demeurant 6, boulevard Amiral-Grivel, Brive (Corrèze), tricoteur, blessé au front, administrateur sortant, lettres fréquentes.

TOUDOURI, né le 10 août 1882, demeurant 5 bis, rue du Port, Nogent-sur-Marne (Seine), représentant de commerce, blessé en service commandé, membre sortant, 9 présences et 1 excuse sur 12.

ARNAULT (Victor), né le 11 avril 1879, demeurant 14, rue Daru, Paris, ancien directeur de banque, aveugle de guerre, administrateur sortant, 11 présences sur 12.

CHAUTARD, né le 25 mai 1894, demeurant 33 bis, rue Denfert-Rochereau, Paris, en rééducation, blessé au front, administrateur sortant, 4 présences, 1 excuse sur 7 séances.

WEBBER (Paul), né le 12 juin 1893, demeurant 10, rue de Rubeck, Hazebrouk, menuisier, blessé au front, administrateur sortant, 4 présences et écrit souvent.

ROBERT (Maurice), né le 16 mars 1887, demeurant 1, rue Gaillard, Paris, bureaux importation-exportation, blessé au front, membre adjoint de la Commission des Pensions (président).

GUILBOT (Eugène), né le 2 mars 1894, demeurant 7, avenue de Madrid, Neuilly-sur-Seine, représentant de commerce, blessé au front.

BALESTER (J.-B.), demeurant 16, rue du Sommerard, Paris, bonnetier en gros, blessé au front.

MICHEL (Raoul), né le 29 août 1892, demeurant 8, rue Perdonnet, Paris, tricoteur, blessé au front.

DERUNDER (Paul), né le 14 octobre 1896, demeurant 128, rue Leavers, Calais (Pas-de-Calais), tricoteur, blessé au front.

BOUCHER (Emile), né le 8 mai 1893, demeurant 11, rue Borromée, Paris, (15<sup>e</sup>), tricoteur, blessé au front.

Deauville, 27 juillet,  
32, rue Albert-Fracasse.

*Mon cher Secrétaire général,*

*Dans la séance du 9 courant, le Conseil a décidé que les membres qui désireraient voir figurer en regard de leur nom la mention « blessé au front » n'auraient qu'à en informer le bureau.*

*Comme suite à ce vœu je vous serais très obligé de vouloir bien placer, à la suite de mon nom, ladite mention.*

*Étant à Deauville jusqu'à fin septembre, je serais très heureux d'être tenu au courant des faits essentiels intéressant l'Union, et vous prierai, à cet effet, de m'adresser le journal de l'U. A. G. y compris celui de juillet, à l'adresse ci-dessus.*

*Bien cordialement à vous,*  
FAVRET.

Paris, le 10 octobre 1921.

*Monsieur le Secrétaire,*

*J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'inscrire sur la liste des candidats à l'élection partielle du Conseil d'administration qui aura lieu prochainement.*

*Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.*

E. JUHEL,  
Membre de l'Union des Aveugles de Guerre  
blessé au front, Médaille Militaire.

Paris, le 3 octobre 1921.

*Monsieur le Secrétaire général,*

*Nous vous prions de bien vouloir publier dans le prochain Bulletin de l'Union la lettre ci-jointe.*



*Nous sommes persuadés qu'en raison des circonstances actuelles, vous ferez tout votre possible pour que nos déclarations de candidature soient connues de nos camarades.*

*Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, et cher camarade, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.*

Paris, le 3 octobre 1921.

*Promoteurs des démarches actuellement en cours pour l'augmentation de nos pensions, nous avons l'honneur de nous présenter comme candidats au Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre.*

ROBERT (Maurice): président de la Commission des Pensions de l'Union des Aveugles de Guerre; 1, rue Gaillard, Paris; né à Privas (Ardèche) le 16 mars 1887. Bureaux d'importation et d'exportation, 23<sup>e</sup> bataillon de chasseurs; blessé le 5 septembre 1916 devant Bouchavesne (Somme).

DURAT (Octave): membre de la Commission des Pensions de l'Union des Aveugles de Guerre, 1, rue Lefèvre, Paris; né à Nevers le 20 novembre 1879. Masseur, ex chef de service hôpital St-Nicolas, blessé le 20 janvier 1915, au Sudel (Alsace).

HEUZE (Henri), représentant de commerce, 14, rue Daru, Paris; né le 27 mars 1895, à St-Valéry-en-Caux (S.-Inf.). 46<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, blessé le 16 juin 1917, plateau de Californie, Chemin-des-Dames.

MICHEL (Raoul), tricoteur, 8, rue Perdonnet, Paris; 29 ans. 163<sup>e</sup> d'Infanterie, blessé le 13 août 1917 au Chemin-des-Dames.

ODOUL (André), tricoteur, 27 ans, né à Paris, demeurant 49, rue d'Orsel, Paris. 403<sup>e</sup> d'Infanterie, blessé le 4 juin 1916, à Fleury.

MONSCH (Lucien), 144<sup>e</sup> régiment d'Infanterie, né à Pantin, le 19 avril 1895, blessé le 7 mai 1917 au Chemin-des-Dames, demeurant 47, avenue des Grésillons, à Gennevilliers (Seine).

### NOTE DU BUREAU

Nous faisons remarquer que les camarades ont été sans doute très énergiques et très actifs en vue d'obtenir une augmentation de pension. Ils n'en sont peut-être pas, comme ils le croient, exactement eux seuls les promoteurs, car des démarches actives avient déjà été entreprises par le Conseil.

Vendredi, 23 septembre 1921.

Monsieur le Secrétaire général,

*J'ai l'honneur de vous informer que je me porte aux prochaines élections qui vont avoir lieu.*

*Recevez, Monsieur le Secrétaire, mes salutations empressées.*

A. EPSTEIN,

7, rue Théophile-Roussel, Paris.

Monsieur le Président,

*Cédant aux sollicitations des camarades brossiers, je viens poser ma candidature au renouvellement partiel des membres du Conseil. En vous remerciant à l'avance, recevez mes salutations.*

J. SAILLOT,

(100 o/o Art. 10), blessé au front le 10 janvier 1915 à Maricourt (Somme).

Parcieux, le 8 septembre 1921.

Monsieur le Secrétaire général,

*Je vous serais vivement reconnaissant si vous vouliez inscrire mon nom sur la liste des nouveaux candidats aux prochaines élections au Conseil d'administration de l'U. A. G.*

*Agréez, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de mes sentiments distingués.*

Jean NICOLAI.

Paris, le 11 octobre 1921.

Monsieur le Président,

*Cédant à l'instante sollicitation de mes camarades brossiers, je me suis décidé à poser ma candidature aux élections de décembre prochain comme membre du Conseil d'administration de l'U. A. G.*

*Voici mes noms et qualités :*

COURTEX (Joseph), brossier, 41, rue de Maistre, blessé le 10 mai 1915 à Notre-Dame-de-Lorette par des éclats d'obus, énucléation double.

*Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.*

J. COURTEIX.



RENSEIGNEMENTS  
FOURNIS PAR LE CAMARADE LEVEQUE (JACQUES)

LEVEQUE (Jacques), avocat à la Cour d'appel de Paris ; né le 16 juin 1886 à Paris, résidences : Paris et Menton ; blessé au front ; 100 o/o pour cécité et article 10, et 100 o/o pour blessures supplémentaires, Croix de Guerre deux étoiles, trois palmes, Médaille militaire, Légion d'honneur ; candidat au Conseil.

Le 14 août 1921.

Monsieur le Secrétaire général,

Je vous serais bien obligé de me porter sur la liste des candidats aux élections du Conseil d'administration.

SAINTE-ROSE.

Ancien externe des hôpitaux de Paris, blessé de guerre, Croix de guerre, 4 citations, Croix de guerre italienne, Médaille militaire, chevalier de la Légion d'honneur. — Adresse : 14, rue Daru, Paris. — Blessé le 4 octobre 1918 devant Le Tronquoy, aux lisières du bois des Cuistots, N.-E. de St-Quentin. Réformé 100 o/o, art. 10 et 12.

SCAPINI (Georges), 18, quai du Louvre, Paris, né le 4 octobre 1893 à Paris, blessé le 4 octobre 1915 à Neuville-St-Vaast par balle. Invalidité 100 o/o article 10. — Avocat à la Cour d'appel, Médaille militaire, Légion d'honneur, Croix de guerre 1 palme, deux étoiles. Désire apporter tout son concours aux camarades en ce qui concerne les questions juridiques.

Paris, le 10 octobre 1921.

Mon cher Président,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je désire poser ma candidature comme membre du Conseil d'administration à l'élection du 11 décembre prochain.

Bien sincèrement à vous.

Emile MARIE,

Ex sergent au 364<sup>e</sup> d'Infanterie (réformé 180 o/o) pour blessures de guerre. Aveugle, manchot. 128, rue de l'Université, Paris.

Levallois-Perret, le 5 septembre 1921.

Cher Camarade,

En réponse à la lettre reçue tout récemment, je viens informer l'Union que je suis tout disposé à faire insérer sur le Bulletin ce qui m'était demandé.

Par la même occasion je vous informe qu'à la suite de mon changement de résidence, je me trouve avoir perdu ma carte de l'Union, et je serais bien heureux, si cela vous était possible, de m'en faire parvenir une. Je joins donc ma binette à cette lettre.

En attendant le plaisir de me retrouver parmi vous, je termine en vous serrant la main.

BONNARDIN (Benoit-Pierre), 14, rue Ernest-Cognacq, Levallois-Perret (Seine).

Blessé le 2 août 1917, cote 304, réformé 100 o/o art. 10, 80 o/o majoration pour blessures multiples sans amputation.

NOTE POUR LE SECRETARIAT

En vue du renouvellement du Conseil d'administration, je vous donne ici les indications concernant ma candidature :

ECAL (Gabriel), né à Béziers (Hérault), domicilié à Paris, classe 99. Blessé le 5 mai 1915 aux tranchées du bois de Bouvigny. Secteur Notre-Dame-de-Lorette. Cécité totale et blessures multiples.

Brive, 17 octobre 1921.

Monsieur le Président et cher camarade,

Je pose à nouveau ma candidature comme membre du Conseil d'administration de l'U. A. G.

Voici les renseignements nécessaires :

LAGARDE (Osmin), né le 20 novembre 1882 à Lannepax (Gers), adjudant au 126<sup>e</sup> régiment d'Infanterie, blessé le 22 août 1914 en Belgique, perte immédiate et complète de la vue. Actuellement tricoteur à Brive (Corrèze), 6, boulevard Amiral-Grivel.

Veillez agréer, Monsieur le Président et cher camarade, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

O. LAGARDE.

TOUDOURI, né le 10 août 1882 à Vanves (Seine), représentant de commerce. Blessé en service commandé, en septembre 1916 ; au front depuis le début, parti comme caporal, nommé lieutenant au front, Argonne, Oise, Champagne, Nord.



ARNAULT (Victor), administrateur sortant, réformé 100 o/o, directeur honoraire à la Société Générale, 14, rue Daru, Paris.

Paris, le 19 juillet 1921.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire suivre mon nom sur la liste des candidats au Conseil d'administration, des renseignements suivants :

CHAUTARD (A.), Paris, né le 25 mai 1894. En rééducation au Phare, blessé au front.

WEBBER (Paul), né le 12 juin 1893, demeurant 10, rue de Rubeck, Hazebrouck (Nord), blessé au front, administrateur sortant. Ecrit pour chaque séance du Conseil d'administration.

GUILBOT (Eugène), né le 2 mars 1894, demeurant 7, avenue de Madrid, Neuilly-sur-Seine. Ancien sous-lieutenant au 1<sup>er</sup> zouaves, blessé le 1<sup>er</sup> septembre 1918 par balle, à l'Ailette. 100 o/o pour cécité plus 20 o/o et article 10, Légion d'honneur, Croix de Guerre avec 6 citations. Représentant de commerce.

Paris, le 3 octobre.

Messieurs,

Après avoir pris connaissance du Bulletin, je vous informe que je me porte candidat pour le Conseil d'administration de l'U. A. G.

J'ai bien travaillé, bien réussi et je vais bientôt céder mon affaire et me reposer, ce qui me permettra de mettre à la disposition de mes camarades beaucoup de temps et l'expérience acquise.

J'ai le plus grand désir de voir chacun d'eux faire de bonnes affaires et gagner largement sa vie et je suis convaincu que je les aiderai efficacement.

Veillez donc prendre note de ma candidature et agréer mon cordial salut.

BALESTER.

Calais, le 27 septembre 1921.

Monsieur le Président,

Cédant aux instances de plusieurs camarades de la région, j'ai l'honneur de porter à nouveau ma candidature pour les élections de décembre prochain comme membre du Comité de l'U. A. G.

Comptant sur votre bonne obligeance pour la transmettre auprès des bureaux, recevez, mon cher Président, mes respectueuses salutations.

Paul DERUNDER, tricoteur, 128, rue Leavers, Calais (P.-de-C.)

Paris, le 7 octobre 1921.

Cher camarade,

Je m'empresse de vous envoyer ce petit mot pour vous prier de m'inscrire sur la liste des candidats aux nouvelles élections.

Veillez agréer, mon cher camarade, mes sincères salutations.

BOUCHER (Emile), 11, rue Borromée, Paris (15<sup>e</sup>).

#### UN BEL EXEMPLE DE SOLIDARITE

Le camarade auquel fait allusion cette note est trop modeste pour que nous ne lui réservions pas l'anonymat. Il eut, au cours de la liquidation de sa pension, des difficultés assez sérieuses pour triompher de diverses complications administratives, et fit appel maintes fois au concours de l'Union. Récemment il obtenait enfin satisfaction, et, par reconnaissance et surtout par solidarité, il fit don à l'Union d'une somme de mille francs.

Nous remercions très vivement notre camarade de son don généreux, et nous sommes heureux de constater chaque jour l'intérêt que nos membres portent à leur groupement.

#### UN GESTE TOUCHANT

M. X... se présentait dernièrement aux bureaux de l'Union ; il revenait d'un bien triste voyage. Il avait été reconnaître la dépouille mortelle de son fils mort pour la France. Il avait retrouvé dans les vêtements du défunt quelques pièces d'or qu'il rapportait à l'U. A. G., voulant qu'elles servent à un camarade aveugle de guerre particulièrement infortuné. Il n'est pas un de nous qui ne sera ému, comme nous l'avons été nous-même, par ce geste touchant.



## NOTES & INFORMATIONS

---

### FRANCEVILLE

Nous rappelons à nos camarades qui seraient désireux de faire un séjour à Franceville de nous faire connaître leur intention, comme à l'ordinaire. La saison des voyages est passée et les demandes sont naturellement moins nombreuses ; c'est dire que les camarades pourront séjourner un ou plusieurs mois.

Comme nous l'avons déjà dit, le climat est très tempéré et le séjour y est agréable même en hiver. Le camarade Letellier, de Brion (Yonne) nous écrit pour nous dire sa joie et celle des siens. Et dès maintenant il manifeste son désir de revenir à Franceville l'an prochain.

Nous sommes heureux de constater que notre modeste essai de Maison de repos a permis de donner satisfaction à des camarades appartenant aux régions les plus diverses de la France.

---

### BROSSIERS

La Maison Nicolas, 99, boulevard de Charonne, à Paris (XI<sup>e</sup>), porte à la connaissance des camarades brossiers qu'elle se met à leur entière disposition pour leur expédier, soit en postaux, petite ou grande vitesse, les matières premières et bois de brosses en tous genres dont il pourraient avoir besoin dans leur industrie.

Les expéditions se font contre remboursement, le port et l'emballage à la charge du destinataire.

Envoi du prix courant sur demande.

---

### AVIS AUX BROSSIERS

Nous sommes heureux d'apprendre aux camarades brossiers qu'à la suite d'une entrevue de M. Malgat, président de la Commission des Brossiers, avec le très dévoué trésorier des « Amis des Soldats aveugles », M. Hingue, au sujet de l'augmentation du travail à façon pour la soie et le chiendent, ladite augmentation a été portée de 4 fr. 40 à 5 fr. le mille de trous.

Même démarche auprès de l'Association Valentin-Haüy, qui a abouti au même résultat.

Les camarades désireux de prendre part à ce travail sont priés de se s'adresser aux Sociétés compétentes.

Les brossiers se sont réunis le samedi 1<sup>er</sup> octobre 1921 au Phare de France.

A l'issue de leur réunion, Courteix et Saillot, commissaires, ont décidé de présenter leur candidature aux prochaines élections du Conseil d'administration.

---

### INDEMNITE DE DEPLACEMENT

*pour se rendre au centre de réforme*

Des anciens militaires se trouvant momentanément éloignés de leur résidence habituelle, ayant reçu de leur résidence passagère une convocation pour se présenter devant une Commission de réforme ou pour une expertise communale, ont cru pouvoir demander le remboursement des frais de transport qu'ils avaient avancés pour se rendre à la convocation.

Cette manière de faire est erronée et le Ministre rappelle, dans sa circulaire mensuelle de juin et juillet 1921, que l'indemnité kilométrique de déplacement n'est due que de la localité où la convocation a été adressée, c'est-à-dire du domicile habituel du réformé, et jusqu'au lieu de l'expertise.

---

Mme veuve NOËL 3, passage d'Enfer, Paris, nous prie d'insérer qu'elle accepterait comme pensionnaire un aveugle de guerre sans famille. Prix à débattre.

---

Le camarade MOLINIER (André), nous pris d'insérer qu'il tient à la disposition des camarades des Imperméables Raglan, tissu américain, forme française avec ceinture, au prix de 49 fr. 50.

Pour les commandes, indiquer l'encolure et la longueur.

Il dispose également de Chaussures américaines, officier, jaune, rouge, marron et noire, au prix de 46 fr. la paire.

Paiement comptant et contre remboursement.

---

Félicitations à notre camarade ROCHE (Louis), à Blacé (Rhône), qui vient d'obtenir pour ses brosses une médaille de vermeil, au dernier Comice agricole de Villefranche-sur-Saône.

---

Notre camarade MOUGENEL vient d'exposer au concours Lépine son invention de « Triplex » et a obtenu le plus grand des succès, puisque le Diplôme d'Honneur lui a été accordé.

Nous nous réjouissons de la récompense obtenue par notre camarade et nous lui adressons nos très vives félicitations.



Nous recevons d'un de nos camarades la lettre dont nous extrayons le passage suivant :

« Monsieur le Secrétaire général,

« J'ai de nouveau le plaisir de vous annoncer que j'ai touché mes arrérages ; aussi, à l'occasion de cet heureux événement, je vous envoie ci-joint la somme de cent francs pour la Caisse de Secours, en remerciements des services rendus par l'U. A. G. à tous les camarades et en particulier à moi... »

Nous remercions notre camarade et le félicitons de tout cœur de sa touchante attention et de sa générosité.

## Chronique de l'U. A. G.

### ENTRE NOUS

#### NAISSANCES

Notre camarade et Mme LEVESQUE (Lucien), nous font part de la naissance de leur fille, Christiane, le 6 septembre 1921.

Notre camarade et Mme TEMPORAL (Auguste), nous font part de la naissance de leur 4<sup>e</sup> enfant, né le 1<sup>er</sup> juin.

Notre camarade et Mme LEGRAND (Edmond), nous font part de la naissance de leur 4<sup>e</sup> enfant, Camille, née le 10 août.

Notre camarade et Mme DUSSAUD (Ismaël), nous font part de la naissance de leur 2<sup>e</sup> fille, née le 19 août.

Notre camarade et Mme COARER (François), nous font part de la naissance de leur fille, Marie, le 9 septembre.

Notre camarade et Mme VILAIN (Benjamin), nous font part de la naissance de leur 2<sup>e</sup> enfant.

Notre camarade et Mme CORREGER (Abel), nous font part de la naissance de leur 2<sup>e</sup> fille, Andrée, née le 20 août.

Notre camarade et Mme MALGAT, nous font part de la naissance de leur fille, Ginette, née le 9 septembre.

Notre camarade et Mme CADE, nous font part de la naissance de leur 2<sup>e</sup> fille, Georgette-Marguerite, née le 20 août.

Notre camarade et Mme VIARD-GAUDIN, nous font part de la naissance de leur fille, Simone, née le 30 août.

Notre camarade et Mme GENIEIS (Camille), nous font part de la naissance de leur 2<sup>e</sup> enfant, Fernand, né le 24 septembre.

Notre camarade et Mme LA PORTE (Émile), nous font part de la naissance de leur fils.

Notre camarade et Mme BARANGER (Daniel), nous font part de la naissance de leur fils Paul.

Nous adressons nos bien sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

#### MARIAGES

Notre camarade ÉQUERRE (Henri) nous fait part de son mariage qui a eu lieu le 20 août 1921.

Notre camarade CANCE (Jules) nous fait part de son mariage avec Mlle Marguerite Nemoz, qui a été célébré le 20 septembre.

Notre camarade DUPUY (Paul) nous fait part de son mariage célébré le 5 février 1921.

Notre camarade, le capitaine BOUHERET, nous fait part de son mariage avec Mlle Marie Petiteville, qui a été célébré le 6 septembre.

Notre camarade FEUILLET (Antoine) nous fait part de son mariage avec Mlle Catherine Comei, qui sera célébré à Takdempt (Alger).

Notre camarade MALSERT (Clément) nous fait part de son mariage avec Mlle Maria Laurent, célébré à St-Cierge.

Notre camarade CALVEZ (Laurent) nous fait part de son mariage avec Mlle Marie Kermherve, qui a été célébré le 12 octobre 1921, à Melguen.

Notre camarade RUEL nous fait part de son mariage.

Notre camarade JEANDIN (Auguste) nous fait part de son mariage avec Mlle Sauvageon, le 22 octobre.

Notre camarade ESCLAINE (Élie) nous fait part de son mariage célébré le 6 mai dernier.

Nous adressons aux jeunes époux tous nos vœux de bonheur.

#### DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

Du fils de notre camarade PELTIER (Oscar), décédé le 12 septembre, à l'âge de 6 mois.

Du fils de notre camarade GROSBOS (Georges), décédé le 24 septembre, d'une méningite, à l'âge de 4 mois.

De notre camarade DUJARDIN (Charles), décédé le 18 septembre, à Pont Rémy, à l'âge de 49 ans.

De la femme et de l'enfant de notre camarade HENRY (Pierre), décédés simultanément.

De notre camarade PELLETIER, décédé le 16 août.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.



ERRATUM

A la suite d'une erreur matérielle, il a été publié dans notre Bulletin de septembre un compte rendu inexact de la séance du Conseil d'administration du 9 juillet 1921. Nous le publions ci-après pour rectification, tel qu'il a été adopté par le Conseil.

Procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration  
du Samedi 9 Juillet 1921

La séance est ouverte à 14 heures 1/2 sous la présidence de M. Goubin.

Sont présents : Gudefin, Bois, Izaac, Boëtzel, Arnault, Bardoux, Bertrand, Chautard, Conan, Dufourc, Ecal, Favret, Héron, Laffargue, Noireaux, Toudouri, membres du Conseil.

M. le baron de Traversay, vice-président du Comité d'Action.

Les camarades : Courteix, Detoc, Durat, Heuzé, Legris, Malgat, Mariani, Odoul, Saillot, Sainte-Rose.

Le Président rend compte aux camarades du Conseil que M. Durat, aveugle de guerre, a demandé à assister au Conseil ; il n'est pas membre de l'Union, néanmoins il est tout disposé à le devenir.

Lecture est donnée également d'une lettre du camarade Heuzé demandant à être réintégré comme membre de l'Union.

Après une discussion, le Conseil décide d'admettre Heuzé et Durat à la séance.

Lecture de la situation financière. — Adoptée.

Lecture du compte rendu de la Commission des Pensions. — « Au cours de nos efforts pour obtenir l'amélioration de nos pensions dans la forme et l'esprit de notre dernière Assemblée générale, il nous a paru indispensable de nous mettre d'accord avec les plus grandes associations de mutilés.

« Le Conseil d'administration a nommé une Commission des Pensions chargée d'agir. Celle-ci s'est mise en rapports successivement avec les Associations ci-après, nommées dans l'ordre chronologique des rendez-vous :

« L'Union Nationale des Combattants où sont allés Toudouri, Roy Georges, Izaac ;

« L'Union Nationale des Mutilés et Réformés où se sont rendus Favret, Izaac, Laffargue ;

« L'Union Fédérale des Associations Françaises de Mutilés et Réformés chez laquelle furent délégués : Dufourc, Favret, Izaac, Laffargue ;

« Enfin, à l'Association Générale des Mutilés de la Guerre se rendirent : Arnault, Izaac.

« Quelques membres de la Commission se sont également mis en rapports avec le Groupement des Officiers mutilés.

« Nous sommes heureux de dire ici que nous avons trouvé auprès de toutes l'accueil le plus sympathique et l'accord s'est fait sur les quatre points que nous demandions comme un minimum. A savoir :

« Majorations pour invalidités multiples ;

« Cumul des pensions d'ancienneté et de la pension proportionnelle avec la pension d'invalidité du soldat ; les majorations pour enfants et le principe de l'échelonnement par grade.

« Ayant appris récemment que le colonel Picot allait déposer en faveur des orphelins une proposition tendant à porter à 600 francs l'allocation allouée, immédiatement la Commission des Pensions a délégué : Laffargue, Roy Georges, Izaac auprès du rapporteur probable, M. About, qui leur a donné l'assurance que le projet serait adopté selon toute probabilité et que nous obtiendrions satisfaction, à cette occasion, en ce qui concerne les enfants. »

Compte rendu de la réunion des brossiers. — Le Président expose qu'à la dernière conférence des Œuvres d'Aveugles, lecture a été donnée d'une commande éventuelle de brosses faite par l'Etat. L'« A. V. H. », d'accord avec la Société des Amis des Soldats Aveugles ont accepté d'offrir la fourniture de 100.000 brosses à retenir.

Izaac a été prié de se mettre en rapports avec les commissaires de la Section des brossiers de l'« U. A. G. » pour leur proposer la commande restante. Les Commissaires brossiers présents à la réunion font observer que le travail le plus facile et le plus rémunérateur a été pris. La discussion s'engage sur ce sujet. Sur une observation de Laffargue demandant que la solution épineuse de cette affaire soit étudiée par les camarades compétents, les Commissaires brossiers décident de se réunir entre eux après le Conseil pour étudier s'il y a lieu de protester auprès de l'« A. V. H. » et des « A. S. A. » et de leur demander d'accepter la totalité de la commande qui serait répartie entre tous les Aveugles de Guerre de France. La décision des Commissaires sera communiquée à l'Office National.

Modifications aux statuts. — « Il faut, dit Izaac, si nous voulons être en conformité avec ce que déclare la dernière Assemblée générale que nous apportions certaines modifications aux statuts et que ces modifications soient approuvées par la prochaine Assemblée générale.

Il semble au Bureau que des modifications doivent être apportées aux articles 1, 3, 5, 11.

Il faut envisager la possibilité d'adjoindre aux membres du Bureau, deux administrateurs délégués.

L'étude de cette question est remise à une date ultérieure.



Izaak pose ensuite la question suivante :

« De quelle manière la candidature des membres du Conseil d'administration doit-elle être présentée ? »

« Les élections, explique-t-il, ont toujours donné lieu à des critiques parfois véhémentes bien qu'elles aient cependant été toujours faites très correctement. On a voulu voir dans la communication de la liste des candidats dans l'ordre alphabétique un avantage pour ceux dont le nom commençait par la première lettre de l'alphabet. Il y aura lieu, en conséquence de tirer au sort l'ordre dans lequel la liste devra être établie. Certains camarades ont pensé également qu'il y aurait intérêt à ce que les candidats soient connus avant qu'ils ne soient présentés aux élections ; selon lui, on pourrait indiquer le nom, les prénoms et le pourcentage d'invalidité. »

Favret ajoute qu'on devrait inscrire dans le Bulletin en regard du nom du camarade candidat la mention : « Blessé au front ».

Izaak invite les membres du Conseil qui désireraient se faire connaître davantage à apporter individuellement des précisions à l' « U. A. G. » avant le 15 octobre, mais il ne s'agit là que d'une invitation et non d'une obligation car les statuts n'en parlent nullement et aucun règlement intérieur n'existe pour créer cette obligation. Il termine en disant que lui-même est tout disposé à donner sur sa personne tous renseignements que l'on voudra.

Le Trésorier expose que le Comité Français du Permanent Blind Relief War Fund est sur le point d'être dissous. Il est prévu dans ses statuts que lors de la liquidation l'actif et le passif devront aller à une œuvre de guerre.

L'an dernier, il y avait un projet de cession en faveur de l' « U. A. G. » auquel le Trésorier aurait cru devoir s'opposer. En effet, une pension était promise aux aveugles bi-manchots par des riches Américains pour leur vie durant. Or, les fonds de succession ne pouvaient assurer cette rente que pour un temps très limité. Aujourd'hui, l'Union vient d'avoir l'assurance qu'un million et demi est déposé en banque pour garantir le paiement de cette pension. Le Trésorier, qui n'avait eu, en s'opposant à l'acceptation du legs, que le souci de ne pas accepter en même temps une charge qui aurait pu être onéreuse pour la caisse de l' « U. A. G. », est heureux d'enregistrer la décision prise par nos bienfaiteurs Américains, sur la générosité desquels il n'avait eu personnellement aucun doute, bien que ses fonctions l'aient obligé à formuler les plus expresses réserves ; il ne fait donc plus aucune objection à l'acceptation de la succession du Comité Français du P. B. F. qui s'élèvera à environ 300.000 francs.

Peut-être sera-t-il demandé par les donateurs une affectation spéciale des fonds pour le jour où leur destination première n'en nécessiterait plus l'emploi. En attendant, le Trésorier demande au Conseil de vouloir bien accepter en principe cette donation, qui est tout à notre avantage et à laquelle rien ne saura désormais s'opposer.

M. Boetzel fait remarquer en outre que les frais d'enregistrement de cette cession se monteront à quinze ou vingt mille francs. Il déclare qu'il va faire lui-même une démarche auprès du directeur de l'Enregistrement en vue d'obtenir l'exonération de ces frais.

Le Président pose la motion suivante :

« Le Conseil accepte-t-il le principe de la donation tel que vient de le poser M. Boetzel. »

Adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire général rend compte de la demande de quelques camarades tendant à faire porter le chiffre des pensions à un chiffre plus élevé :

« Ce principe d'une augmentation avait été déjà accepté par le Conseil. Dès le 15 mai, en effet, après le Congrès de Nancy, j'ai eu l'impression que cette augmentation pouvait se traduire par une somme qui porterait la pension de l'aveugle simple à 7.350 francs ; un bi-manchot sans charges aurait eu dans mon esprit : 11.500 francs environ.

« Avec cette amélioration, il avait été décidé de demander au Parlement de nous accorder satisfaction :

« 1° Sur les quatre points définis à la dernière Assemblée générale ;

« 2° Une indemnité pour les ascendants ;

« 3° Une prolongation de la durée pour la reversibilité pour la veuve. »

Gudelin intervient pour faire remarquer qu'il ne s'agit pas de parler d'une nouvelle augmentation de pension puisque les démarches ont été commencées dans ce but.

Sainte-Rose : « La Commission déléguée par le Conseil a eu simplement à examiner le projet About ; les camarades qui ont pris l'initiative dont vient de parler le capitaine Izaak estiment que le projet About est insuffisant. Certains députés admettent maintenant que les mutilés 100 o/o, art. 10 doivent faire partie d'un groupe à part. Ce groupe, affirme Sainte-Rose, est minime puisqu'il n'y a pas plus de 2.100 100 o/o article 10. »

Izaak fait remarquer qu'il y a déjà 2.000 aveugles article 10, auxquels il faut ajouter 2.000 autres mutilés environ ayant également la tierce personne. Il expose en outre qu'il ne croit pas qu'on puisse obtenir satisfaction avant décembre.

Après une longue délibération ou prennent part tous les membres présents, le Président fait voter sur la question suivante :

« Devons-nous abandonner les démarches déjà faites pour demander une augmentation de pension plus élevée ? »

Le Conseil vote *oui*, à l'unanimité.



Le Président pose ensuite une seconde motion :

« Le Conseil donne mandat à quatre de ses membres d'aller voir en délégation les parlementaires. »

Laffargue, Toudouri, Arnault, Roy Georges, auxquels s'adjoindront les camarades Sainte-Rose, Robert et Durat, sont désignés.

Izaak déclare alors : « Pour ne pas gêner votre action, il est indispensable que je disparaisse pour faire place à un homme nouveau plus qualifié que moi pour la défense de vos nouveaux points de vue, en conséquence, je donne ma démission de Secrétaire général et de Membre du Conseil d'administration. »

Lecture est donnée ensuite d'une lettre de la Présidente du Comité d'Aide qui demande un crédit de 5.000 francs pour frais de propagande. — Adopté à l'unanimité.

Lecture d'une lettre du Comité Toussaint de Maine-et-Loire demandant l'autorisation d'organiser une fête au profit des aveugles de ce département.

Le Conseil décide à l'unanimité de demander au préalable des renseignements au camarade Leveau qui habite Angers.

Lecture est donnée d'une lettre du chef du Secrétariat, tendant à une demande d'augmentation.

Le Conseil après délibération a voté pour l'augmentation immédiate, à raison de 22 voix pour, contre 2 (vote des membres de province compris).

La séance est levée à 17 heures 1/2.

La prochaine réunion est fixée au samedi 10 septembre.

---

### Procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 10 Septembre 1921

---

La séance est ouverte à 14 heures 1/2 sous la présidence de M. Goubin.

Sont présents : Goubin, Gudefin, Bois, Boetzel, Arnault, Bertrand, Dufourc, Laffargue, Toudouri, membres du Conseil.

Les camarades Durat, Heuzé, Robert Georges, Sainte-Rose.

Excusés : Ecal, Favret, Noireaux.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance. — Adopté.

Lecture de la situation financière. — Adoptée.

Compte rendu de la Commission des Pensions. — Laffargue rappelle que le Président a mandaté les membres de la Commission des Pensions, qui se sont réunis quelques jours après et ont décidé d'écrire au groupe des députés mutilés. Les lettres, malheureusement, sont

parvenues le jour de la fermeture des Chambres. Laffargue ajoute : « Nous avons vu le colonel Fabry qui s'est montré tout à fait partisan d'une augmentation de pension pour les grands mutilés : aveugles et aveugles bi-manchots. Nous avons laissé au colonel Fabry un rapport concernant cette augmentation qu'il nous a promis d'étudier. Quelques jours après, en effet, nous l'avons revu ; il nous a déclaré abonder pleinement dans notre sens. »

Laffargue termine en demandant au Conseil de laisser pleins pouvoirs à la Commission des Pensions afin qu'elle puisse agir le plus rapidement possible.

Le Président met aussitôt au vote la motion suivante :

« Le Conseil d'administration de l' « U. A. G. » donne pleins pouvoirs à la Commission des Pensions pour pousser à fond ses démarches pour l'augmentation des pensions. »

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Lecture est donnée ensuite de la lettre suivante du capitaine Izaak qui déclare retirer sa démission d'administrateur :

« Mon cher Président,

« Une délégation de camarades étant venue m'exprimer hier, 9 septembre, le désir du Conseil d'administration de me voir reprendre mes fonctions, je déclare retirer ma démission d'administrateur, mais pour les raisons que j'ai déjà exposées, je refuse d'avoir un rôle plus actif que celui de conseiller.

« Bien cordialement... »

Le camarade Laffargue, sur l'insistance des membres présent, pose alors sa candidature comme Secrétaire général.

Le Président, pour des raisons personnelles, demande ensuite au camarade Gudefin, vice-président, de vouloir bien le remplacer jusqu'à la fin de l'année.

Compte rendu de Franceville-Plage. — Lecture est donnée de plusieurs lettres de camarades exprimant leur enthousiasme au sujet de leur séjour à Franceville. Le camarade Georges Robert, qui assiste à la séance, adresse au Conseil ses remerciements. Il fait observer, en outre, l'intérêt qu'il y aurait à ce qu'une propagande active soit faite à Franceville et aux environs. Le Conseil décide d'étudier cette question à une prochaine séance.

Question des chemins de fer. — Le Président rend compte qu'une lettre de la Compagnie d'Orléans lui a été transmise par M. François-Marsal, au sujet du quart de place pour l'aveugle et son guide en toutes classes. Cette lettre fait ressortir l'intérêt qu'il y aurait à ce qu'un vœu émanant de l'Union des Aveugles de Guerre soit présenté au Parlement afin d'activer le vote rapide de ce projet de loi qui nous est favorable.



Lecture est faite des lettres de M. Marsal, de la Compagnie d'Orléans et du vœu à émettre.

Les membres présents décident d'adresser ce vœu au Président de la Chambre et au ministre des Travaux publics.

Bois, informe ensuite le Conseil que l'École de Reuilly doit fermer prochainement ; de ce fait beaucoup de camarades célibataires et sans famille pourraient se trouver sans abri.

Laffargue demande que, dans le cas où ce serait nécessaire, l'Union fasse des démarches énergiques afin que la fermeture de cet établissement ne soit pas immédiate. Les membres présents abondent dans son sens et chargent le Bureau de manœuvrer à cet effet.

La séance est levée à 16 heures 1/2.

La prochaine séance est fixée au samedi 1<sup>er</sup> octobre.

---

### Procès verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> Octobre 1921

---

La séance est ouverte à 14 heures 30, sous la présidence de Gudefin, vice-président.

Sont présents : Amar, Arnault, Bardoux, Bertrand, Boetzel, Bois, Delage, Dufourc, Gudefin, Favret, Izaac, Laffargue, Toudouri, membres du Conseil, le baron de Traversay, vice-président du Comité d'Action, les camarades : Durat, Heuzé, Labarre, Sainte-Rose.

Excusés : Noireaux, Roy René, Ecal.

Dès l'ouverture de la séance, Gudefin saisit le Conseil d'une erreur matérielle commise dans la publication du dernier procès-verbal et en propose la rectification au prochain Bulletin par un erratum et par la publication d'un procès-verbal authentique rectifié à la séance du Conseil d'administration du 10 septembre 1921.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance (adopté).

Lecture de la situation financière (adoptée).

Election du Secrétaire général. — 22 bulletins de vote ont été envoyés, le camarade Laffargue a obtenu 22 voix. Laffargue est élu Secrétaire général, et le Conseil lui adresse ses félicitations. Laffargue remercie en quelques mots les camarades de la confiance qu'ils lui ont témoignée. Il donnera tous ses soins et toute son attention à ses nouvelles fonctions.

Allocation du Secours national. — Izaac expose qu'il avait adressé une lettre au Secours national qui s'occupe uniquement des régions envahies. A la suite de ses démarches, il avait été convoqué par

M. Lépine à qui il avait exposé que l'Union sollicitait un secours pour apporter une aide efficace aux aveugles des régions libérées au nombre de 232. Une somme de 10.000 francs vient d'être attribuée à l'U. A. G. Nous sommes priés par les donateurs d'indiquer le mode de répartition du don lorsque le Conseil aura pris une décision.

D'après Izaac, il y aurait deux solutions possibles :

1<sup>o</sup> Répartition égale entre tous les aveugles des régions envahies ; ce premier mode ne lui paraît pas devoir apporter une aide sérieuse aux camarades, la somme envoyée, serait en effet très minime ;

2<sup>o</sup> Répartition entre 25 ou 30 aveugles des plus intéressants, en tenant compte de leurs blessures multiples et de leurs charges de famille, de leur situation en général, de façon que le secours apporte un réel réconfort et une aide véritable.

Izaac fait en outre remarquer qu'il préfère l'envoi d'argent à l'envoi de choses en nature qui ne correspond jamais ou presque jamais au désir du camarade qui le reçoit. Evidemment, c'est là une question fort délicate sur laquelle il attire toute l'attention du Conseil. Il est d'accord avec Laffargue, pour que ces deux solutions soient proposées au Secours national.

Le baron de Traversay abonde dans ce sens et déclare que la proposition la plus intéressante, selon lui, est la deuxième, c'est-à-dire l'envoi d'une somme assez importante.

M. Boetzel fait observer que si le Conseil décide de ne point faire la répartition générale entre les 232 aveugles des régions libérées, il doit chercher les moyens de répartir ces 10.000 francs, parmi les plus intéressants, ceux qui n'ont pas d'abri par exemple, ou ceux dont la situation est manifestement obérée.

Izaac ajoute qu'il verrait avec plaisir le secours attribué aux familles des camarades récemment décédés.

Il cite le cas d'un aveugle qui vient de mourir, laissant une veuve et sept enfants dans la nécessité.

Après diverses autres interventions le Président propose la motion suivante :

« Faut-il répartir les dons entre tous les aveugles des régions libérées, en tenant compte cependant de leurs charges ? »

Amar et Arnault votent la motion, le Président pose ensuite une seconde motion :

« Faut-il répartir les dons entre tous les aveugles des régions libérées, en tenant compte cependant de leurs charges ? »

La motion est adoptée par douze voix contre deux abstentions.

Le Conseil décide ensuite que les deux solutions seront soumises au Secours national, en indiquant cependant que le Conseil d'administration préférerait la seconde et en donnant la raison de cette préférence. D'autre part, la Commission de Caisse fraternelle sera chargée de la



répartition. Il lui sera adjoint à cet effet deux membres : Arnault et Dufourc.

Question Franceville. — Gudéfin rappelle en peu de mots le succès obtenu par Franceville auprès des camarades et signale au Conseil que, dès maintenant, il doit prendre des décisions précises à ce sujet, c'est-à-dire étudier si, oui ou non, nous devons donner suite à notre projet de Maison de repos.

Laffargue rappelle que, primitivement, notre projet était de faire construire dans un délai de deux ans. Il remarque qu'un temps précieux a été perdu pour la propagande. Si nous voulons aboutir, indique-t-il, nous devons faire un sérieux effort, une Commission doit être nommée, mais il faut choisir des camarades actifs et expérimentés. Le Conseil d'administration n'a pas actuellement les éléments nécessaires pour se prononcer. Il discutera de ces choses, lorsqu'il aura connaissance du rapport des commissaires. Toudouri intervient : « Il ne faut pas abandonner le projet de la Maison d'aveugles. » Selon lui, cette dispersion d'efforts lui semble devoir être préjudiciable à ce premier projet. Gudéfin s'oppose à cette manière de voir. « Nous pouvons, dit-il, recueillir des fonds pour Franceville qui auraient été perdus pour la Maison des aveugles. Ce sont là deux projets différents qui peuvent chacun intéresser tout particulièrement tel ou tel donateur.

Après une discussion où prennent part tour à tour Boetzel, Laffargue, Favret, Toudouri, le Conseil se rallie à l'idée de nommer une Commission chargée d'étudier la question et d'établir un rapport qui sera présenté au Conseil. Le principe de la Commission est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Sont nommés membres de la Commission : Izaac, Arnault, Favret, M. Boetzel à titre consultatif. Des remerciements sont adressés à cette occasion à Favret qui s'est occupé de propagande pendant son séjour à Deauville et a recueilli la somme de 456 fr. 65 avec l'aide active de Mlle Arbel, présidente de notre Comité d'Action. Le Conseil la prie d'agréer également tous ses remerciements.

Assemblée générale. — Gudéfin rend compte que grâce aux démarches du camarade Bertrand, qu'il remercie, nous espérons obtenir une salle à la Sorbonne, pour tenir notre prochaine Assemblée générale qui doit avoir lieu le 11 décembre prochain. Le Comité d'Action doit être consulté et se réunir prochainement pour l'organisation de cette Assemblée. Afin que le rapport puisse être communiqué le plus tôt possible aux camarades, le Président, d'accord avec les membres du Conseil, décide de fixer la prochaine réunion de ce Conseil au 15 octobre.

Renouvellement du Comité d'Aide Fraternelle. — Sont nommés pour faire partie de ce Comité : Amar, Izaac, Toudouri.

A ce sujet, il est rappelé que les deux membres du Conseil précédemment désignés : Arnault et Dufourc, s'adjoindront au Comité

d'Aide Fraternelle pour étudier la répartition des secours et la question du Secours national.

Démission du camarade Héron. — Lecture est donnée d'une lettre du camarade Héron, donnant sa démission de membre du Conseil pour des raisons personnelles. Izaac déclare que des deuils nouveaux sont survenus dans la famille d'Héron et que le Conseil devrait accepter sa démission. La démission est acceptée, et le Conseil décide d'adresser au camarade Héron une lettre de condoléances.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre du Comité d'Aide fraternelle, transmettant une réponse de Mme Pabun, déléguée de la Société des Amis des Soldats Aveugles du Vaucluse. Réponse sera faite à Mme Pabun, à laquelle on joindra un relevé des secours envoyés aux camarades du Vaucluse.

Communication de l'Office National. — L'Office National offre d'envoyer à titre d'essai une machine à écrire le Braille à dix camarades et demande une liste de dix noms à cet effet. Le Conseil accepte; il demande que les machines soient déposées à l'Union qui les distribuera ensuite, à titre de prêt, à des camarades susceptibles de faire une étude sérieuse et de fournir des renseignements techniques. Ils seront priés de fournir un rapport à l'U. A. G.

Le Groupement de la Section parisienne des Brossiers a saisi l'Union d'un vœu par lequel il demande l'ouverture d'un crédit de 20 à 25.000 francs qui permettrait à la Section d'obtenir des adjudications. Izaac explique que les brossiers demandent une avance pour pouvoir soumissionner le cas échéant, lors d'une adjudication possible.

Ils ont dû, dernièrement, laisser passer l'occasion d'un travail important pour eux, par suite d'une impossibilité financière. Ils sont à la veille d'obtenir une commande importante de la part du P.-L.-M. S'ils n'ont pas les fonds nécessaires pour acheter les matières premières, ils ne pourront pas l'accepter. Nous devons encourager les camarades dans leur tentative de groupement. Arnault demande que des garanties soient prises pour que tous les remboursements aient lieu.

Labarre, commissaire, brossier, présent à la réunion, précise qu'il ne s'agit pas pour l'Union d'avancer inconsidérément des fonds aux brossiers, mais simplement leur donner l'assurance qu'ils peuvent compter sur un concours financier de l'Union jusqu'à concurrence de 25.000 francs. Il est entendu que l'Union guidée par les Conseils des brossiers prendra elle-même les adjudications et recevra les paiements. Le Président croit que l'on pourrait donner satisfaction aux camarades en faisant droit à leur demande : c'est une expérience intéressante à tenter et un encouragement à donner. Il dépose la motion suivante :

« Le Trésorier pourrait disposer d'une somme pouvant atteindre 25.000 francs, à la demande d'un groupement de travailleurs suscep-



tibles d'avoir une commande de l'Etat ou d'un maison offrant des garanties de paiement. Les sorties seront destinées à des achats de matières premières effectuées au fur et à mesure des besoins. »

Adopté à l'unanimité.

La prochaine réunion est fixée au samedi 15 octobre à 14 h. 1/2.

La séance est levée à 17 heures.

---

### Rapport des Commissaires masseurs à leur Assemblée générale du 16 Octobre 1921

---

Lors de notre première Assemblée générale du 10 octobre 1920 vous avez formulé différents vœux, dont les principaux étaient :

- 1° L'emploi des masseurs dans les cercles et salles d'escrime ;
- 2° L'emploi des masseurs dans les formations sanitaires ;
- 3° L'assimilation aux infirmières permanentes des masseurs déjà employés dans les hôpitaux.

Les Commissaires délégués se sont mis immédiatement au travail et 53 lettres, contresignées par l'Œuvre des masseurs aveugles, furent expédiées aux divers cercles et salles de sport.

Quatre réponses seulement nous sont parvenues et toutes négatives, il convient toutefois de signaler la Fédération de la boxe, qui, quoique n'ayant pas besoin des masseurs, inséra une note en notre faveur dans son journal *La boxe et les boxeurs*.

Relativement aux deux autres vœux nous avons été reçus par M. Toubert, directeur du Service de Santé, qui ne nous a laissé aucun espoir quant à l'embauchage des masseurs dans les hôpitaux, nous donnant comme principale raison la désaffectation de nombreux centres de physiothérapie. A l'issue de cette audience, un rapport détaillé, élaboré par nos camarades du Val de Grâce, a été remis à M. Toubert, ce rapport exposait nettement la situation des camarades affectés aux hôpitaux ; cette pièce a été transmise par les soins du directeur du Service de santé au Bureau des Questions ouvrières et sociales, qui par lettre récente ne nous laisse nulle illusion sur la possibilité de l'assimilation.

D'après l'exposé ci-dessous nous sommes en droit de nous demander, devant le néant des résultats obtenus, si notre groupement a été d'une grande utilité ?

A cela nous répondrons : oui, car l'existence de notre section a permis de répondre avec assurance à divers camarades, sollicitant des renseignements d'une certaine importance ; nous vous citerons deux cas : celui d'un camarade qui, grâce à nos réponses, a pu obte-

nir gain de cause pour une question de logement à l'hôpital, et celui d'un autre ayant pu percevoir la différence entre l'allocation familiale donnée par l'Etat et celle accordée par l'Administration qui l'emploie.

Nous avons obtenu l'affichage dans le magasin de vente de la Société des Amis des Soldats Aveugles, rue du Faubourg-Saint-Honoré, de la liste des masseurs avec leurs adresses respectives.

D'autre part les masseurs ayant été les premiers à se grouper au sein de l'« U. A. G. » leur exemple a été suivi, et nous sommes heureux de constater, cette année, la formation corporative des tricoteurs et des brosiers. Nous nous en réjouissons de tout cœur et souhaitons que les camarades plus nombreux que nous obtiennent des résultats plus rapides. Quant à nous, nous pensons que les difficultés même que nous avons rencontrées de tous côtés pour faire entendre notre voix, montrent clairement la nécessité absolue d'être plus unis que jamais et de persévérer dans la défense de nos intérêts.

---

### Séance des tricoteurs du 15 Septembre 1921

---

Sont présents : Hourcade, Bouillart, Boidin, Store, Charpentier, Hugueny, Thulliez, Martin Paul, Charles François, Andrieu, Filion, Colin, Souverain, Girouard et Isaac.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Hourcade.

Le Président rappelle que lors de la dernière réunion des tricoteurs le 19 mai, des vœux ont été émis par les camarades ; afin d'en obtenir la réalisation, un pressant appel fut adressé aux Amis des Soldats Aveugles, à l'A. V. H., au permanent Blind war Found, au Foyer du Soldat Aveugle. Le Président dit que ces vœux furent examinés en commun par ces Associations au cours des Conférences des Œuvres qui eurent lieu au début de juin et juillet. Ces questions ne reçurent aucune solution, aussi dans le courant du mois d'août, les commissaires s'adressèrent à nouveau à chacune de ces œuvres.

Le Foyer a répondu que les demandes des tricoteurs seraient examinées dans la prochaine réunion du Conseil d'administration.

L'A. V. H. dans sa réponse, fait observer que ses magasins s'efforçaient de procurer à chaque camarade, le plus de travail possible.

M. Cottin, a communiqué que la Société des Amis des Aveugles, dont il est le président, s'étant jusqu'à ce jour spécialement occupée des questions intéressant les brosiers, c'est-à-dire la grande majorité des camarades, ne peut s'occuper de ce qui concerne les tricoteurs.

Andrieu demande si, comme il avait été convenu lors de la première réunion des tricoteurs, l'action des commissaires a bien été dirigée en entière indépendance, c'est-à-dire sans l'U. A. G.

Thulliez assure que l'U. A. G. n'a servi que d'intermédiaire entre



les camarades et les Œuvres, et que toute action a été engagée par la volonté des tricoteurs, ou de leurs commissaires.

Andrieu insiste pour que le Bureau de la Corporation se mette en rapport avec le Permanent Blind. Il est aussitôt décidé de se mettre en relation téléphonique avec cette œuvre. Le Président en communique le résultat et déclare que M. Raverat consent volontiers à recevoir une délégation de tricoteurs vers le 10 octobre. Il est en outre arrêté que les tricoteurs se réuniront à nouveau, dès que les commissaires connaîtront la décision du Permanent Blind.

Quelques camarades demandent si la création d'une coopérative d'achat de matières premières ne pourrait être envisagée. Isaac fait remarquer qu'un groupement de blessés aux yeux, avait pensé à fonder une coopérative d'épicerie : ils ont trouvé plus avantageux de fonder une société commerciale. Boidin dit qu'une coopérative de tricoteurs pourrait très bien se constituer : Store, Hourcade et Thulliez ne pensent pas comme lui, ils trouvent que le capital apporté par les camarades, pour une telle affaire, serait notoirement insuffisant ; d'autre part, tous les tricoteurs présents étant sans cesse retenus chez eux par leur travail, aucun n'aurait suffisamment de temps pour prendre en mains l'administration si complexe d'une coopérative. Finalement la question est abandonnée.

Hourcade serait désireux d'établir un lien de solidarité entre les camarades fournissant du travail aux magasins de vente de la Société des Amis des Aveugles et de l'A. V. H. Une concurrence — souvent à leur insu — a pu se produire, faute d'entente ; tout en laissant à chacun la liberté de fixer le prix de ses modèles, il y a un vêtement classique, le manteau de dame, dont le prix minimum pourrait être commun. Selon Hourcade, pour le manteau le plus simple (col carré) ce prix pourrait être de vingt-neuf francs, des majorations s'ajouteraient aux manteaux comportant des façons ou des fantaisies supplémentaires. Bien que cette idée n'ait pas été combattue, elle est restée à l'état de simple proposition ; le Président se propose de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

## Promotions à la Légion d'honneur

### *Grand-Officier :*

M. Aubus (Louis-Jules), chef de bataillon au 122<sup>e</sup> rég. d'inf. territ., retraité, blessures de guerre.

### *Commandeur :*

Antoine (Louis-Auguste), capitaine au 151<sup>e</sup> rég. d'inf., retraité pour blessures de guerre.

### *Officiers :*

Leloup (Auguste), capitaine, retraité pour blessures de guerre, 56<sup>e</sup> rég. d'inf.

Goetsch (André-Jules-Edmond), lieutenant retraité pour blessures de guerre, 153<sup>e</sup> rég. d'inf.

Gourdon (Henri-Emie), lieutenant, retraité pour blessures de guerre, 82<sup>e</sup> rég. d'inf.

Simion (Lucien-Martial-Honoré), lieutenant, retraité pour blessures de guerre, 168<sup>e</sup> rég. d'inf.

Dupin (Edouard-Louis-Auguste), sous-lieutenant, retraité pour blessure de guerre, 128<sup>e</sup> rég. d'inf.

### *Chevaliers :*

Abouardham (Ménaïem Haim), ex-sergent au 2<sup>e</sup> rég. de zouaves.

Alquier (Gustave-Noël), ex-soldat au 125<sup>e</sup> rég. d'inf.

Angot (Alphonse), ex-soldat au 24<sup>e</sup> rég. d'inf.

Aubry (Charles-Joseph-Pierre), ex-soldat au 152<sup>e</sup> rég. d'inf.

Bitsch (Joseph), dit Laporte (Henri), ex-caporal au 242<sup>e</sup> rég. d'inf.

Brissonnet (Louis-Maurice), ex-soldat au 292<sup>e</sup> rég. d'inf.

Brunet (Gaston-Lucien), ex-soldat au 220<sup>e</sup> rég. d'inf.

Charlat (Marcel), ex-soldat au 1<sup>er</sup> rég. d'inf. coloniale.

Chauvel (Louis-Marie-Joseph), ex-maréchal des logis au 271<sup>e</sup> rég. d'art.

Chouquet (Eugène-Louis), ex-soldat au 4<sup>e</sup> rég. de zouaves.

Chouquet (Victor-Eugène-Martin), ex-soldat au 146<sup>e</sup> rég. d'inf.

Citron (Pierre-André), ex-sergent au 53<sup>e</sup> rég. d'inf.

Coulomb (Joseph-Léon), ex-soldat au 341<sup>e</sup> rég. d'inf.

Debeaurain (Léon-Emile-Lucien), ex-caporal au 1<sup>er</sup> rég. de zouaves.

Deglise (Frédéric), ex-soldat au 31<sup>e</sup> bat. de chasseurs à pied.

Delaquerrière (Léon-Hippolyte), ex-soldat au 74<sup>e</sup> rég. d'inf.

Delmas (Louis-Marius-Anatole), ex-soldat au 26<sup>e</sup> rég. d'inf.

Delrieu (Pierre-Aloïs), ex-soldat au 200<sup>e</sup> rég. d'inf.

Deltor (Adrien-Julien-Henri), ex-soldat au 22<sup>e</sup> rég. d'inf. territ.

Demay (Jean-Baptiste-Léon), ex-soldat au 70<sup>e</sup> rég. d'inf.

Denis (Marcel-Pierre-Jean-François), ex-sergent au 13<sup>e</sup> rég. de tirail.

Dentroux (Joseph-Antoine-Maurice), ex-soldat au 299<sup>e</sup> rég. d'inf.

Descormes (Joannès-Auguste), ex-soldat au 75<sup>e</sup> rég. d'inf.

Devineau (Fridolin-Narcisse), ex-soldat au 132<sup>e</sup> rég. d'inf.

Drion (Louis-Maurice), ex-soldat au 407<sup>e</sup> rég. d'inf.

Dore (Léon-Joseph-Marius), ex-soldat au 154<sup>e</sup> rég. d'inf.

Doudard (Joseph-Marie), ex-soldat au 132<sup>e</sup> rég. d'inf.

Drion (Georges-Auguste), ex-soldat au 85<sup>e</sup> rég. d'inf.

Dubois (Charles), ex-soldat au 289<sup>e</sup> rég. d'inf.

Dubos (Pierre), ex-caporal au 63<sup>e</sup> rég. d'inf.

Ducornet (Paul), ex-soldat au régiment d'inf. coloniale du Maroc.

Dufau (Etienne-Lucien), ex-sergent au 303<sup>e</sup> rég. d'inf.

Duflo (Léon-Joseph), ex-soldat au 272<sup>e</sup> rég. d'inf.

Dufour (Jean-Marie-Louis-François), ex-soldat au 56<sup>e</sup> rég. d'inf.

Dumas (Joseph), ex-soldat au 11<sup>e</sup> rég. de génie.



Dumont (Charles-Marie), ex-soldat au 73° rég. d'inf. territ.  
Dumont (Maurice-Gaston), ex-caporal au 201° rég. d'inf.  
Dunand (Alphonse-Prudent), ex-soldat au 22° bat. de chass. à pied.  
Duquenne (Gaétan-Félix), ex-soldat au 102° rég. d'inf.  
Dussaud (Jules), ex-soldat au 24° rég. d'art.  
Epstein (Abraham), ex-soldat au 50° bat. de chasseurs à pied.  
Fabre (Irénée-Justin), ex-soldat au 10° bat. de chasseurs à pied.  
Fanni (Constant-Joseph), ex-soldat au 315° rég. d'inf.  
Fauque (Marcel-Pierre), ex-soldat au 404° rég. d'inf.  
Fermon (Maurice-René), ex-soldat au 150° rég. d'inf.  
Finot (René-Marie-Gaston), ex-soldat au 12° rég. d'art.  
Fouin (Jean), ex-soldat au 123° rég. d'inf.  
Fraissé (Emmanuel-Georges-Gustave), ex-soldat au 173° rég. d'inf.  
Francart (Julien-Louis-Théodule), ex-soldat au 174° rég. d'inf.  
Garnerie (Pierre), ex-soldat au 50° rég. d'inf.  
Gary (Firmin-Jules), ex-soldat au 342° rég. d'inf.  
Gasse (Edmond), ex-soldat au 1<sup>er</sup> rég. du génie.  
Gauthier (Raoul-Claude-Louis), ex-soldat au 8° rég. d'inf.  
Grangier (Claudius), ex-soldat au 133° rég. d'inf.  
Grillet (Maurice-François), ex-soldat au 30° rég. d'inf.  
Guignon (Frédéric), ex-soldat au 99° rég. d'inf.  
Guillemin (Jean), ex-soldat au 109° rég. d'inf.  
Guyennet (Joseph-Constant), ex-soldat au 23° rég. d'inf.  
Hannot (Louis-Georges-François), ex-soldat au 19° bat. de chasseurs à pied.  
Hannequin (Jules), ex-soldat au 13° rég. d'inf.  
Harivelle (René-Jean-Joseph), ex-sergent au 56° rég. d'inf. coloniale.  
Hemery (Aimé-Pierre-Marie), ex-soldat au 116° rég. d'inf.  
Heroin (Albert-Louis), ex-soldat au 315° rég. d'inf.  
Heuze (Jean-Marie), ex-soldat au 24° rég. d'inf.  
Hillairet (Louis-Xavier-Clovis), ex-soldat au 212° rég. d'inf.  
Houdry (Louis), ex-soldat au 29° rég. d'art.  
Hubert (Georges), ex-soldat au 93° rég. d'inf.  
Hugueny (Raymond-Paul), ex-soldat au 67° rég. d'inf.  
Izard (Marcellin-Jean), ex-soldat au 122° rég. d'inf.  
Jeannin (René-Charles), ex-soldat au 16° rég. d'inf.  
Jeansoule (Jean-Pierre), ex-soldat au 23° rég. d'art.  
Josset (Alexis-Désiré), ex-sergent au 162° rég. d'inf.  
Jouguelard (Camille), ex-soldat au 364° rég. d'inf.  
Kerangall (Vincent-Olivier), ex-soldat au 2° rég. d'inf. coloniale.  
Lacombe (Joseph-Achille), ex-soldat au 143° rég. d'inf.  
Laboulais (Henri-Charles-Marcel), ex-soldat au 403° rég. d'inf.  
Lacazotte (Emile-Louis), ex-soldat au 115° rég. d'inf.  
Lachaise (Armand-Gaston), ex-soldat au 108° rég. d'inf.  
Lachaud (Jean), ex-soldat au 88° rég. d'inf.  
Lacoste (Pierre-Joseph), ex-soldat au 49° rég. d'inf.  
Laine (Louis-Henri), ex-soldat au 3° bataillon de chasseurs à pied.

Lamy (Aimé), ex-soldat au 128° rég. d'inf.  
Lanciaux (Jean-Baptiste), ex-soldat au 54° rég. d'inf.  
Lapebie (Bernard), ex-soldat au 7° rég. d'inf. coloniale.  
Lapebie (Jean-Baptiste), ex-soldat au 24° rég. d'inf.  
Laporte (Ernest-Léon), ex-soldat au 19° rég. d'inf.  
Lardet (Pierre), ex-soldat au 15° rég. d'inf.  
Laugt (Jean-Elie), ex-soldat au 66° rég. d'inf.  
Launay (Eugène-Ferdinand-Lucien), ex-soldat au 113° rég. d'inf.  
Le Borgne (Jean-Marie), ex-soldat au 318° rég. d'inf.  
Guenivet (René-Isidore), ex-soldat au 11° rég. du génie.  
Guevel (Yves) ex-caporal au 48° rég. d'inf.  
Guignebert (Armand), ex-soldat au 261° rég. d'inf.  
Guillo (Louis-Marie-Vincent-Célestin), ex-caporal au 4° rég. de zouaves.  
Le Bourlout (Joseph), ex-soldat au 293° rég. d'inf.  
Guilpain (Georges), ex-soldat au 8° bat. de chasseurs à pied.  
Guinet (Edouard), ex-caporal au 30° rég. d'inf.  
Guy (Augustin-Louis-Ovide), ex-soldat au 43° rég. d'inf.  
Laborie (Gabriel), ex-soldat au 14° rég. d'inf.  
Lacroix (Louis-Georges-Auguste), ex-soldat au 23° rég. d'inf. col.  
Lagache (Charles), ex-soldat au 22° rég. d'inf. territoriale.  
Laine (Georges-Marcel), ex-sergent au 159° rég. d'inf.  
Laluque (Henri-Jean), ex-soldat au 6° rég. d'inf.  
Lamaury (Pierre), ex-soldat au 8° rég. de zouaves.  
Lambert (Ludovic-Léon), ex-soldat au 56° rég. d'inf. coloniale.  
Lambert (Philippe), ex-soldat au 73° rég. d'inf.  
Lamure (Jean-Pierre), ex-soldat au bat. de chasseurs alpins.  
Langeard (Albert-Alfred-Frédéric-Florent), ex-soldat au 24° rég. d'inf.  
Lassalle (Auguste), ex-soldat au 234° rég. d'inf.  
Laubard (Paul-Zacharie), ex-soldat au 138° rég. d'inf.  
Laurent (Etienne-Jules), ex-soldat au 232° rég. d'inf.  
Laurent (Jean-Félicien), ex-soldat au 83° rég. d'inf.  
Lavorel (Louis), ex-soldat au 414° rég. d'inf.  
Lebarbier (Henri-Gaston), ex-sergent au 224° rég. d'inf.  
Le Bars (François-Marie), ex-soldat au 293° rég. d'inf.  
Le Callonec (Pierre-Marie), ex-soldat au 51° rég. d'inf.  
Le Cam (Yves-Marie), ex-soldat au 5° rég. d'inf. coloniale.  
Lecocq (André-Joseph-Eugène), ex-caporal au 221° rég. d'inf.  
Le Carret (Alphonse-Marie), ex-soldat au 54° rég. d'inf. coloniale.  
Lecomte (Fernand), ex-soldat au 4° rég. de hussards.  
Lecomte (Gaston-Henri), ex-soldat au 24° rég. d'inf. territoriale.  
Le Daim (Joseph-Marie), ex-soldat au 2° rég. de zouaves.  
Le Floch (Félix-Marie), ex-soldat au 47° rég. d'inf.  
Legrand (Edmond-Alphonse-Léonce), ex-soldat au 96° rég. d'inf.  
Lemaitre (Jean-Marie-Pierre), ex-sergent au 48° bat. de chasseurs à pied.  
Le Maout (Jean-François-Marie), ex-soldat au 73° rég. d'inf. terr.



Leproust (Emile-Georges), ex-soldat au 115° rég. d'inf.  
 Leroux (Emile-Alfred-Léon), ex-soldat au 8° rég. d'inf.  
 Le Sin (Jean-Marie), ex-soldat au 271° rég. d'inf.  
 Letellier (Michel-Gabriel), ex-soldat au 366° rég. d'inf.  
 Leveau (Eugène-Désiré), ex-sergent major au 84° rég. d'inf.  
 Lèveque (Armand-Eugène), ex-soldat au 102° rég. d'inf.  
 Levesque (Jacques), ex-adjutant-chef au 39° rég. d'inf.  
 Lhomme (François), ex-soldat au 17° rég. d'inf.  
 Livet (Auguste-Adolphe), ex-caporal au 25° rég. d'inf. territoriale.  
 Lotte (Victor), ex-soldat au 351° rég. d'inf.  
 Louesdon (Gabriel-François), ex-soldat au 51° rég. d'art. de campagne.  
 Luc (Julien), ex-soldat au 330° rég. d'inf.  
 Maes (Antonin-Arthur), au 310° rég. d'inf.  
 Manche (Emile-Joseph), ex-soldat au 1<sup>er</sup> rég. de zouaves.  
 Mangard (Maximin-Alexis), ex-soldat au 51° bat. de chasseurs alpins.  
 Marchand (Paul-Michel), ex-sergent au 5° rég. d'inf.  
 Margault (Marcel), ex-soldat au 14° rég. d'inf.  
 Marie (Emile-Léon), ex-sergent au 364° rég. d'inf.  
 Marlin (Emile-Gustave-Ernest), ex-caporal au 14° rég. d'inf.  
 Marôt (Jean), ex-soldat au 20° rég. d'inf.  
 Ledan (Henri), ex-soldat au 48° rég. d'inf.  
 Ledernez (Ernest-Emile), ex-soldat au 356° rég. d'inf.  
 Lépine (Silvain-Léon), ex-caporal au 31° rég. d'inf.  
 Malgoire (Pierre-Albert), ex-maitre pointeur au 18° rég. d'art. de campagne.  
 Mandet (Henri-Georges), ex-caporal au 292° rég. d'inf.  
 Massaly (Henri), ex-soldat au 12° rég. d'inf.  
 Menager (Gustave-Jean-Marie), ex-soldat au 265° rég. d'inf.  
 Merlet (François-Jean-Marie), ex-soldat au 162° rég. d'inf.  
 Miremont (Pierre), ex-soldat au 201° rég. d'inf.  
 Monribot (Henri), ex-soldat au 54° bat. de chasseurs alpins.  
 Mombœuf (Adrien), ex-sergent au 108° rég. d'inf.  
 Mouille (Léon-Baptiste), ex-soldat au 93° rég. d'inf.  
 Muret (Léon-Fernnad), ex-soldat au 87° rég. d'inf.  
 Pelegrin (François-Louis-Florentin), ex-soldat au 67° bat. de chasseurs alpins.  
 Pelletier (Alix-Jean-Alphonse), ex-caporal au 42° rég. d'inf.  
 Pelletier (Augustin-Louis-Marie), ex-caporal au 72° rég. d'inf. ter.  
 Perrais (René-Louis-Marie), ex-soldat au 400° rég. d'inf.  
 Petit (Eugène-Joseph-César), ex-soldat au 6° rég. d'inf. coloniale.  
 Podevin (Félix), ex-soldat au 165° rég. d'inf.  
 Revol (Claudius-François), ex-soldat au 2° rég. d'inf. coloniale.  
 Rio (Jules-Marie), ex-soldat au 2° rég. d'inf. coloniale.  
 Amar (Joseph), ex-soldat au 1<sup>er</sup> régiment étranger.  
 Barbier (Pierre-Louis-Marie), ex-soldat au 31° rég. d'inf.  
 Candini (Auguste), ex-soldat au rég. d'inf. coloniale du Maroc.  
 Charriaut (Emmanuel), ex-soldat au 174° rég. d'inf.  
 Demeuze (Jean-René), ex-soldat au 21° rég. d'inf.

Delhez (Jean-Baptiste-Gaston-Félix), ex-sergent au 352° rég. d'inf.  
 Desmons (Gaston), ex-soldat au 165° rég. d'inf.  
 De Vliegheer (Georges-Henri), ex-soldat au 42° rég. d'inf.  
 Frapsauce (Alexandre-Louis-Marie), ex-soldat au 222° rég. d'inf.  
 Frenay (Jean-Marie-Mathurin), ex-soldat au 288° rég. d'inf.  
 Frey (Michel-Joseph), ex-soldat au 289° rég. d'inf.  
 Gailly (Prosper-Ferdinand), ex-soldat au 53° rég. d'inf.  
 Galis (Jean-Franck), ex-soldat au 136° rég. d'art. lourde.  
 Gallo (Jean-Marie-Valéry), ex-caporal au 203° rég. d'inf.  
 Garceau (Augustin-Adolphe), ex-soldat au 411° rég. d'inf.  
 Garcin, ex-soldat au 30° rég. d'inf.  
 Garrec (Jean), ex-soldat au 6° rég. du génie.  
 Gary (Maurice), ex-soldat au 3° rég. de zouaves.  
 Gatineau (Marcel-Henri-Sylvain), ex-soldat au 65° rég. d'inf.  
 Gauchet (Louis-Marie), ex-soldat au 116° rég. d'inf.  
 Gergaud (Pierre-Marie), ex-soldat au 64° rég. d'inf.  
 Germa (Fernand-Arthur), ex-soldat au 81° rég. d'inf.  
 Girard (Auguste-François), ex-soldat au 71° rég. d'inf.  
 Goudal (Jules-Ernest), ex-soldat au 219° rég. d'inf.  
 Goulet (Marcel-Léon-Paul), ex-soldat au 94° rég. d'inf.  
 Goumy (Adrien-Clément), ex-sergent au 338° rég. d'inf.  
 Gouriou (Louis-Yves), ex-soldat au 251° rég. d'inf.  
 Granger (Jean), ex-soldat au 122° rég. d'inf.  
 Martin (Ernest), ex-caporal au 102° rég. d'inf.  
 Martin (Fernand), ex-soldat au 3° rég. de zouaves.  
 Martin (Louis-Charles), ex-soldat au 213° rég. d'inf.  
 Martineau (Jean-Louis-Emile), ex-adjutant au 213° rég. d'inf.  
 Masson (François-Marie), ex-soldat au 248° rég. d'inf.  
 Mathey (Adolphe), ex-soldat au 9° rég. du génie.  
 Maubert (Alexandre-Eugène), ex-soldat au 66° rég. d'inf.  
 Mazaudier (François), ex-soldat au 173° rég. d'inf.  
 Melin (François), ex-soldat au 13° rég. d'inf.  
 Mercier (Robert-Henri-Marcel), ex-soldat au 113° rég. d'inf.  
 Michaud (Lucien), ex-soldat au 49° rég. d'inf.  
 Minier (Georges-André), ex-soldat au 168° rég. d'inf.  
 Moisan (Mathurin-Marie), ex-soldat au 116° rég. d'inf.  
 Monneret (Louis-Léon-Jules), ex-soldat au 28° bat. de chasseurs à pied.  
 Monnier (Félix-Joseph-Isidore-Marie), ex-soldat au 412° rég. d'inf.  
 Montalan (Auguste-Léon), ex-soldat au 143° rég. d'inf.  
 Moricel (Constant-Louis-Pierre-Joseph), ex-soldat au 336° rég. d'inf.  
 Moron (Auguste-Clément), ex-soldat au 77° rég. d'inf.  
 Moulin (Arthur-Firmin), ex-soldat au 136° rég. d'inf.  
 Nardy (Louis-Antoine), ex-soldat au 203° rég. d'inf.  
 Noel (Henri-Paul-Louis), ex-adjutant au 167° rég. d'inf.  
 Nonorgues (Albert-Louis-Eugène), ex-soldat au 83° rég. d'inf.  
 Obitz (Adrien), ex-adjutant au 169° rég. d'inf.  
 Occre (Charles), ex-soldat au 73° rég. d'inf.



Olivier (Pierre-Édouard), ex-soldat au 146<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Palezis (Marcelin), ex-soldat au 26<sup>e</sup> bat. de chasseurs à pied.  
Panterne (René-Alphonse-Claude), ex-sergent au 232<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Passebon (Julien-Célestin), ex-soldat au 290<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Passerat (Joseph-Louis-Albert), ex-soldat au 149<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Paulin (Henri), ex-soldat au 331<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Pautel (Joseph-Marie), ex-soldat au rég. de marche de la Légion étrangère.  
Pelissier (Marcel-Pétrus), ex-sergent fourrier au 64<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Pelletier (Jean), ex-soldat au 241<sup>e</sup> rég. d'art. de campagne.  
Peltier (Oscar), ex-soldat au 21<sup>e</sup> rég. de dragons.  
Perroux (Lucien), ex-soldat au 30<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Petit (Jacques-Edmond), ex-adjutant au 107<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Pic (Julien-Théophile-Victor), ex-soldat au 27<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Piot (Alfred-Pierre), ex-soldat au 412<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Pisson (Charles-Gustave-Henri), ex-caporal au 120<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Praul (Louis), ex-soldat au 10<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Preot (Alfred-Désiré), ex-soldat au 166<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Prévost (Albert), ex-sergent au 75<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Prudhomme (Alfred-Louis-Charles-Adolphe), ex-soldat au 1<sup>er</sup> rég. d'infanterie.  
Quinet (Maxence), ex-caporal au 369<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Rabel (François-Jean-Marie), ex-soldat au 264<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Raison (Arsène-Alexandre), ex-soldat au 117<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Rambeau (Alfred-Paul), ex-soldat au 249<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Ramelot (Étienne-André), ex-soldat au 132<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Rateau (Pierre-Lazare) ex-soldat au 43<sup>e</sup> bat. de chasseurs à pied.  
Richaud (Désiré-Marcel-Antoine), ex-soldat au 401<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Rieu (Célement-Augustin), ex-soldat au 255<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Riffaud (Édouard-Ismaël), ex-soldat au 3<sup>e</sup> rég. d'inf. coloniale.  
Rineau (François-Xavier-Marie), ex-soldat au 293<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Riou (Élie-Joseph-Jean), ex-sergent au 8<sup>e</sup> rég. d'inf. coloniale.  
Rivelois (Jules-Henri), ex-soldat au 87<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Robinet (Jean-Louis-Marie), ex-soldat au 87<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Rocchiccioli (Jérôme), ex-soldat au 116<sup>e</sup> bat. de chasseurs à pied.  
Rochet (Philippe), ex-soldat au 107<sup>e</sup> bat. de chasseurs à pied.  
Rouhaud (Zacharie), ex-soldat au 114<sup>e</sup> rég. d'art. lourde.  
Salem (Élie-Émile-Albert), ex-soldat au 256<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Salettes (Zéphir), ex-sergent au 53<sup>e</sup> rég. d'inf. coloniale.  
Saltel (Jules-Joseph), ex-soldat au 240<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Salvat (Joseph-Antoine-Georges), ex-soldat au 33<sup>e</sup> rég. d'inf. colon.  
Sarret (Aimé-Désiré), ex-soldat au 13<sup>e</sup> bat. de chasseurs alpins.  
Saussothe (Pierre-Paul), ex-sergent au 21<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Savigny (Henri-Léon-Benjamin), ex-soldat au 18<sup>e</sup> rég. de dragons.  
Seury (Henri), ex-soldat au 294<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Stephan (Jean-Pierre-Marie), ex-soldat au 51<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Sublet (Jules), ex-soldat au 4<sup>e</sup> rég. du génie.

Tafforin (Louis-Xavier-René), ex-soldat au 360<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Tarte (Georges-Louis), ex-maréchal des logis au 11<sup>e</sup> rég. de cuirassiers.  
Tauriac (Calixte-Edmond-Victor), ex-soldat au 341<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Tavernier (Benoît), ex-soldat au 56<sup>e</sup> rég. d'inf. territoriale.  
Ternois (Léon-Désiré), ex-caporal au 164<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Tessier (Marcel-Abel-Siméon), ex-soldat au 3<sup>e</sup> rég. d'inf. coloniale.  
Tessier (Élie-Émile), ex-soldat au rég. d'inf. coloniale du Maroc.  
Théodule (Paul-Léon-Victorin), ex-soldat au 416 rég. d'inf.  
Theret (Georges-Joseph), ex-soldat au 315<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Thibault (Henri-Auguste), ex-soldat au 21<sup>e</sup> rég. d'inf. cloniale.  
Thiberge (Gustave-Frédéric-Victor), ex-soldat au 170<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Thomas (Arsène), ex-soldat au 87<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Tilloloy (Émile-Alphonse-Henri), ex-soldat au 273<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Tournache (Albert), ex-soldat au 84<sup>e</sup> rég. d'art. lourde.  
Tourres (Simon-Louis), ex-soldat au 12<sup>e</sup> bat. de chasseurs à pier.  
Toutain (Lucien-Engène), ex-soldat au 74<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Toutain (Paul-Léon-Alexandre), ex-caporal au 303<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Tramoy (Louis), ex-sergent au 229<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Trotel (Ernest-Joseph-Marie), ex-soldat au 202<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Valadeau (Pierre), ex-soldat au 98<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Vaniersteenen (Albert-Henri), ex-soldat au 291<sup>e</sup> rég. d'inf. territoriale.  
Vareille (Simon), ex-soldat au 233<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Vérité (Robert-Louis-Adolphe), ex-soldat au 21<sup>e</sup> rég. d'inf. coloniale.  
Vernhes (Justin-Pierre-Jean-Édouard-Joseph), ex-soldat au 16<sup>e</sup> rég. d'infanterie.  
Veyrat (Jean-François), ex-soldat au 104<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Vial (Eugène-Isidore), ex-soldat au 159<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Vion (Claude), ex-soldat au 21<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Vivot (Charles-Aimé-Prosper), ex-soldat au 109<sup>e</sup> rég. d'inf.  
Yvon (Maxime), ex-soldat au 20<sup>e</sup> rég. d'inf.

Les Aveugles de Guerre de la Côte-d'Or, réunis en Assemblée générale, le dimanche 3 juillet à l'Hôtel de Ville de Dijon, salle de la Mutualité,

Protestent de toute leur énergie contre l'attribution qui leur est faite de la Légion d'honneur à titre civil sans traitement ;

Estiment que c'est bien militairement et non civilement qu'ils ont mérité cette juste récompense, attendu que c'est sur le champ de bataille, en versant leur sang pour la patrie, qu'ils croient avoir mérité cette distinction ;

Demandent que justice leur soit faite en leur remettant la croix de la Légion d'honneur à titre militaire avec traitement.

Ce vœu a été voté, à l'unanimité, par la Section des Aveugles de Guerre de l'Amicale des Mutilés et Réformés de guerre de la Côte-d'Or.

Signé : J. BELLESŒUR, président.



Extrait de la lettre du Camarade Capitaine (Eugène)  
sur sa demande

« ...Mon titre de Médaille militaire m'ayant été retiré le 7 janvier de l'année courante, veuillez me dire à qui m'adresser pour pouvoir le retrouver ?

« A qui pourrais-je m'adresser pour une réclamation relative au paiement du titre de pension qui, ayant été envoyé le 7 courant, date d'échéance, de Barjols au receveur des Finances à Brignolles (sous-préfecture du Var), n'a pas encore été retourné, aujourd'hui 30, pour être payé à la perception ?

« Vous devez comprendre, cher Président, quelle est mon impatience de toucher mes arrérages de pension.

« Je vous signale ceci vu que c'est la deuxième fois que cela arrive. J'attire l'attention de l'Union sur ce fait, afin que les pensions soient payées à leur échéance, conformément aux lois formelles établies. »

Signé : Eugène CAPITAINE.

« Monsieur le Secrétaire général,

« Nous désirons appeler votre attention sur le cas de deux camarades qui ont été rééduqués dans le métier de menuisier. Leur travail consiste à faire des meubles en bois blanc ou en hêtre, en tous genres, et différents autres travaux qui pourraient leur être confiés.

« Actuellement ces deux camarades se trouvent aux prises avec la difficulté de se procurer du travail et leur situation est critique.

« Certainement n'étant que deux de ce métier habitant Paris, nous passons inaperçus auprès des camarades plus nombreux dans d'autres corporations. C'est pourquoi nous avons décidé de vous écrire cette lettre, afin de vous demander s'il ne vous serait pas possible de faire connaître notre situation à la première séance du Comité d'Action et de voir si ce Comité pourrait s'occuper de nous sérieusement. Nous demandons que cette lettre soit insérée dans le prochain Bulletin.

« Dans l'espoir que vous voudrez bien prendre notre demande en considération, recevez, Monsieur le Secrétaire, l'expression de notre profond respect. »

ESTEIN, CHRISTOPHE.

Le Gérant : RIEUTOR.

COMITÉ D'ACTION


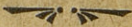
M. FRANÇOIS-MARSAL, sénateur, ancien ministre, président ;  
Mlle ARBEL, vice-présidente ;  
M. GOURDON, vice-président ;  
M. le baron de TRAVERSAY, vice-président ;  
M. BLOCH, secrétaire ;  
M. L'ÈVESQUE, trésorier adjoint ;  
M. ACTERBE, actuaire à la Compagnie l' « Union » ;  
Mme BOYLESVÉ ;  
Mme BROQUIN ;  
M. Pierre CHEROT ;  
Mme CHEVALIER ;  
Mme CONTAMIN ;  
M. DUBRANLE, inspecteur des Ecoles de Rééducation ;  
M. DE FLEURIEU ;  
Mlle L. GHYS ;  
Mme HEBMANN ;  
Mlle JALAGUIER ;  
Mme LÉVY-WEISS ;  
M. MAYER ;  
Mme MEYER, secrétaire générale du Livre de l'Aveugle ;  
M. MEYNADIER ;  
M. PICHON, ancien secrétaire général de la Présidence de la République ;  
M. ROUX, directeur honoraire du ministère de l'Intérieur, directeur de la Société  
« Les Amis des Soldats aveugles ».  
M. Joseph ROUX, directeur du Travail de la Législation ouvrière et des Assurances  
sociales au commissariat général de la République (Strasbourg) ;  
D' SCHNEIDER.

COMITÉ D'AIDE

Mme Louis DESCHAMPS, présidente ;  
Mme LEYGUES ;  
Mme LE TROCQUER ;  
Mme L'HOPITEAU ;  
Mme LE BRETON ;  
Mme Marthe BRANDÈS, présidente de l'Abri du Soldat Aveugle.



# LISTE DES DONATEURS



Comité de Secours National .....	10.000 »
M. E. Nicolas à Paris .....	100 »
M. Price .....	100 »
Produit d'une quête faite en l'église de Deauville .....	356 65
M. Ransons à Paris .....	200 »
MM. Dubois et Bauer .....	628 65
Mme Chaussée à Angers .....	20 »
M. Metayer à Andrézy (S.-et-O.), en mémoire de son fils « mort pour la France » .....	50 »
M. H. Bosen, à Crécy-en-Brie (S.-et-M.) .....	200 »
Mlle Marie Brossard, à Pornic (Loire-Inf.) .....	200 »
Mme Schulmann, à Paris .....	20 »
Remerciements au Sacré-Cœur .....	300 »
M. Gaultier, à Paris .....	100 »
Un groupe d'Amis d'Aveugles de Guerre .....	616 65
Mme Louise Pouiles, à Pamiers (Ariège) .....	10 »
Mme H. Lagneau, à Rio Salado (Oran) .....	50 »

